

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 11:03:32

L'agent d'entretien et d'assainissement participe au nettoyage de notre environnement public ou privé quotidien. Il entretient toutes sortes d'installations et d'équipements collectifs : canalisations d'eaux usées, fosses septiques, égouts, colonnes de vide-ordures, mais aussi installations industrielles, par exemple les raffineries.

Description des tâches / conditions de travail

L'agent d'assainissement intervient chez des particuliers et des industriels, dans les immeubles et sur des sites de l'espace public. Il effectue des opérations de pompage et de curage des égouts et des cuves à mazout, par exemple. C'est lui qui se charge de l'évacuation des boues et des déchets de production industrielle à l'aide de véhicules équipés de matériel de pompage ou de curage : appareils projetant de l'eau sous haute pression. Dans certaines circonstances, il est amené à utiliser du matériel d'inspection vidéo. Il utilise des techniques de pointe pour contrôler l'état des réseaux enterrés y compris des conduits de faible diamètre. L'agent d'assainissement introduit une caméra vidéo sur un chariot robotisé et filoguidé qui transmet des images sur un écran de contrôle. L'utilisation de ce type d'engins a évidemment modifié la qualification de l'égoutier à « l'ancienne ». Il opère aussi dans les tunnels d'autoroutes ou de voies de chemin de fer, dans les stations d'épuration et sur des pistes aéroport. En cas de marée noire, il participe au nettoyage des côtes polluées et à la remise en état des sites urbains après une inondation. Certaines de ses interventions ne sont pas sans risques. Des règles strictes de sécurité sont à observer. Il travaille le plus souvent debout avec des allées et venues continues, de multiples manutentions et des déplacements de matériels et de produits de nettoyage. Ses horaires ne sont pas toujours réguliers. Il peut travailler la nuit, le dimanche et les jours fériés dans le cadre d'une astreinte (service de garde, interventions urgentes).

L'agent d'assainissement opère le plus souvent en équipe et en extérieur. Contraintes climatiques, bruit et odeurs, font partie de ses conditions de travail. Il porte des vêtements de protection, des gants, un casque, un masque, des chaussures et un équipement de sécurité adapté aux tâches à effectuer.

Salaires / revenus Un agent d'entretien et d'assainissement débutant est rémunéré au SMIC : 1 321 €, brut mensuels. Des primes peuvent exister en fonction de la nature de l'employeur et des travaux de nettoyages exceptionnels liés à l'actualité (catastrophe, accident). Les entreprises qui emploient ce type d'agent : industrie, PME spécialisées dans le contrôle des réseaux d'assainissement, les tests d'étanchéité à l'eau et l'inspection vidéo auxquelles les collectivités locales font appel en tant que sous-traitant.

Evolution professionnelle Avec une formation complémentaire, type bac pro hygiène et environnement ou BTS hygiène, propreté, environnement, un agent d'entretien et d'assainissement peut accéder à un poste de chauffeur de collecte de déchets, de chef d'équipe ou d'opérateur matériel vidéo.

Etudes / formations On peut accéder à ce métier sans diplôme en se formant auprès d'un employeur. Il existe néanmoins des diplômes professionnels accessibles en formation initiale, en

apprentissage ou en alternance :

- CAP agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux,
- CAP de gestion des déchets et de propreté urbaine,
- CAP maintenance et hygiène des locaux,
- CAP opérateur en assainissement et collecte des déchets liquides,
- BEP métiers de l'hygiène, propreté et environnement,
- Bac pro hygiène et environnement,
- BTS hygiène propreté environnement.